

PIECES A JOINDRE OBLIGATOIREMENT AU DOSSIER

- Photocopies du/des diplôme(s) obtenus
- Photocopie d'une Pièce d'Identité en cours de validité
- 1 CV
- 1 lettre de motivation
- Dossier de demande de tiers-temps pour l'écrit d'admissibilité (téléchargeable sur notre site internet pour les personnes en situation de handicap)

Cas Particuliers :

* Sont dispensés de l'épreuve écrite, les candidats justifiant d'un diplôme délivré par l'Etat ou d'un diplôme national visé par le ministre chargé de l'enseignement scolaire, sanctionnant un niveau de formation correspondant au moins à un **baccalauréat ou d'un diplôme, certificat ou titre homologué ou inscrit au Répertoire National des Certifications Professionnelles au moins de niveau IV** (Conformément à l'annexe 1 du Décret n°2016-74 du 29 Janvier 2016 relatif au Diplôme d'Etat d'Accompagnant Educatif et Social).

* Sont également dispensés de l'épreuve écrite les candidats titulaires d'un des titres ou diplômes de niveau V visés ci-après :

- DE d'Assistant Familial ;
- DE d'Aide-Soignant ;
- DE d'Auxiliaire de Puériculture ;
- BEP Carrières Sanitaires et Sociales ;
- BEP Accompagnement, Soins et Services à la Personne ;
- BAPAAT Assistant Animateur Technicien ;
- BEPA Services aux Personnes ;
- Certificat Employé familial polyvalent suivi du Certificat de qualification professionnelle assistant de vie ;
- CAP Assistant technique en milieu familial ou collectif ;
- CAP Petite Enfance ;
- CAPA Service en milieu rural ;
- CAPA Services aux personnes et vente en espace rural ;
- Titre professionnel assistant de vie ;
- Titre professionnel assistant de vie aux familles.